

DELIBERATION N°20240625-07

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt -cinq juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 19 juin 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à 5, 13 et 14*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Catherine JUAN, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Florence COCART (*délibérations n° 6 à 12, 15 et 16*)

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Leila ZENATI

Mme Anne-Marie TIBERKANE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

POINT N°07 : CLASSE DE NEIGE 2025 - FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-12 et L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires ;

Vu la Circulaire n°2005-1 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et aux classes de découverte ;

Vu la Circulaire n°2013-106 du 16 juillet 2013 relative au transport et à l'encadrement des sorties et voyages scolaires ;

Vu la Circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 ;

Vu le résultat de la consultation ;

Vu le résultat de la commission d'attribution ;

Vu la notification du marché à l'entreprise CAP MONDE pour un montant de 100,00 € TTC par jour et par enfant ;

Considérant l'utilité pédagogique des classes d'environnement ;

Considérant qu'en proposant un séjour en classe de neige, la municipalité entend privilégier les objectifs suivants :

- Le développement de l'autonomie, et de l'esprit d'initiative ;
- Le respect de l'autre et des règles de vie en collectivité ;
- Le respect de l'environnement et du patrimoine ;
- L'acquisition ou le perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...)

Considérant que ce projet éducatif va permettre aux élèves de CM1 et de doubles niveaux (comprenant des CM1) des écoles élémentaires Gabriel BOUVET et Marcel PAGNOL de partir pour un séjour de 13 jours en classe de neige, au cours du 1er trimestre de l'année 2025 ;

Considérant que le coût de ce séjour par enfant pour 13 jours, est estimé à 124 488,00 € ;

Considérant que ce voyage est financé en partie par les familles et par la Ville ;

Considérant que pour l'année scolaire 2024/2025, il a été établi une nouvelle grille tarifaire tenant compte du coût actualisé du séjour par enfant ;

Considérant qu'il est à noter que la participation maximum pour les familles représente 45 % du prix du séjour et que la participation minimale est de 13,5 % du coût global.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Yasemin DONMEZ, rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE la participation des parents pour 2025, selon les modalités de la grille tarifaire en fonction du quotient familial, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

GRILLE DE LA TARIFICATION AU SÉJOUR DE CLASSE DE NEIGE 2025

Quotient Familial			Part des familles	Part totale	Participation mensuelle sur 6 mois	Participation dès le 2ème enfant -50%	Participation mensuelle sur 6 mois	Participation pour un 2ème séjour -20%	Participation mensuelle sur 6 mois	
de	0	à	171	13,5%	240	40	120	20	192	32
de	171	à	194	14,9%	264	44	132	22	211	35
de	195	à	215	15,8%	280	47	140	23	224	37
de	216	à	246	16,7%	296	49	148	25	237	39
de	247	à	269	17,6%	312	52	156	26	250	42
de	270	à	293	18,5%	328	55	164	27	262	44
de	294	à	323	19,8%	352	59	176	29	282	47
de	324	à	344	20,7%	368	61	184	31	295	49
de	345	à	354	21,6%	384	64	192	32	307	51
de	355	à	387	22,3%	397	66	198	33	317	53
de	388	à	419	23,4%	416	69	208	35	333	55
de	420	à	441	24,8%	440	73	220	37	352	59
de	442	à	462	25,7%	456	76	228	38	365	61
de	463	à	484	27,0%	480	80	240	40	384	64
de	485	à	505	27,9%	496	83	248	41	397	66
de	506	à	539	28,8%	512	85	256	43	410	68
de	540	à	558	29,7%	528	88	264	44	423	70
de	559	à	581	30,6%	544	91	272	45	435	73
de	582	à	614	31,5%	560	93	280	47	448	75
de	615	à	633	32,9%	584	97	292	49	467	78
de	634	à	676	33,8%	600	100	300	50	480	80
de	677	à	719	35,1%	624	104	312	52	499	83
de	720	à	775	36,0%	640	107	320	53	512	85
de	776	à	828	37,4%	664	111	332	55	531	89
de	829	à	882	38,7%	688	115	344	57	551	92
de	883	à	925	40,1%	712	119	356	59	570	95
de	926	à	978	41,4%	736	123	368	61	589	98
de	979	à	1021	42,8%	760	127	380	63	608	101
de	1022	à	1076	44,1%	784	131	392	65	627	105
+	de		1076	45,0%	800	133	400	67	640	107